

Objectifs : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Dénomination du produit : SCPI WEMO ONE

Initiateur du document : Wemo Real Estate Investment Management

Contact : contact@wemo-reim.fr – Pour de plus amples informations : Appeler le 01 88 61 14 10 ou rendez-vous sur le site www.wemo-reim.fr

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Wemo Real Estate Investment Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Wemo Real Estate Investment Management est agréée en France sous le numéro GP-20240003 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : avril 2024

AVERTISSEMENT : VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit

Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) de type société civile de placement immobilier (SCPI) à capital variable.

Il s'agit d'une SCPI de rendement qui a pour objectif de générer des revenus locatifs pour ses associés. Les associés de la SCPI perçoivent des revenus locatifs proportionnels à leur participation dans la SCPI, sous forme de dividendes, soumis au préalable à la décision de l'Assemblée Générale des associés.

Durée

La durée de vie de la SCPI est de 99 ans. La durée de placement recommandé pour ce produit est de 8 ans. Les parts détenues par les fondateurs, sont inaliénables pendant 3 ans à compter de la délivrance du visa de l'AMF.

L'initiateur du produit et gérant, WEMO REIM, n'a pas la possibilité de résilier unilatéralement le produit.

Objectifs du produit

La SCPI a pour objectif la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier diversifié en termes de typologie d'actifs et de locataires, de localisation géographique, afin d'optimiser son potentiel de rendement sur la durée de placement recommandée.

La stratégie d'investissement de la SCPI vise notamment à construire un portefeuille immobilier diversifié :

- en France, dans les autres pays de la Zone Euro
- directement ou indirectement dans des actifs immobiliers neufs ou anciens, à usage tertiaire (bureaux, locaux commerciaux, locaux d'activités, d'entrepôts ou de logistique), des résidences (de services, étudiantes, de santé ou de loisirs), des hôtels, des logements, parkings
- de terrains à construire et des VEFA (vente en état futur d'achèvement) et VEFR (vente en état futur de rénovation)

Par ailleurs, la SCPI pourra recourir aux actifs financiers suivants :

- des parts/actions de SCPI, d'OPCI ou d'organismes de droit étranger ayant un objet équivalent quelle que soit leur forme (dans la limite de 10% de la valeur vénale de son patrimoine immobilier) ;
- des contrats financiers de couverture de taux (swap, option, cap/floor, etc.).

La SCPI peut statutairement recourir à l'endettement pour financer ses investissements à hauteur de 40 % maximum de la valeur des actifs immobiliers, étant précisé qu'un investissement immobilier peut être financé par endettement jusqu'à 100% de sa valeur d'acquisition.

Le dispositif fiscal de la SCPI est détaillé dans la rubrique « Régime fiscal » de la note d'information accessible sur le site www.wemo-reim.fr

Tout associé a la possibilité de se retirer de la Société, partiellement ou en totalité, uniquement s'il existe en contrepartie une souscription à l'achat ou à défaut, en cas de dotation du fonds de remboursement.

Le dernier prix des parts est disponible dans les bulletins trimestriels et dans le bulletin de souscription.

De plus amples informations sur la SCPI (note d'information, statuts, le dernier rapport annuel, etc.) sont disponibles sur le site www.wemo-reim.fr.

L'Assemblée Générale détermine le montant des bénéfices distribués aux associés à titre de dividende compte tenu du bénéfice réalisé au cours de l'exercice. La Société de Gestion pourra décider la mise en paiement, en cours d'exercice, d'acomptes trimestriels sur distribution, après décision de l'Assemblée Générale des associés.

Objectif de rendement

L'objectif de TRI est de 7.5% sur 8 ans et un taux de distribution annuel de 7%. Cet objectif n'est pas garanti et ne préjuge pas des performances futures de la SCPI.

Investisseurs de détails visés

Toute souscription de parts sociales de la SCPI doit recueillir l'agrément de la Société de Gestion.

Ce produit est proposé à tout investisseur professionnel ou non professionnel cherchant à obtenir des revenus réguliers potentiels sur la durée de placement recommandée (8 ans). Il s'adresse à des investisseurs ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement immobilier et capable de supporter une perte en capital, à savoir la perte totale ou partielle des sommes investies.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Le produit n'offre aucune protection ni garantie en capital.

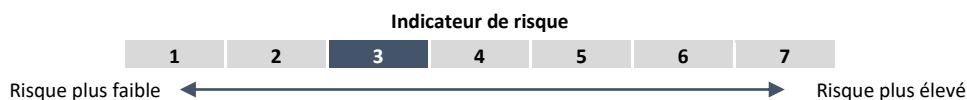
Ce produit de placement à long terme, comportant un risque de liquidité et de perte en capital ou du montant investi, est destiné à tout investisseur, hors US person (telle que défini dans l'article 3.8 de la note d'information), qui souhaite diversifier son patrimoine dans ce type d'actifs immobiliers et dans ces localisations.

Nom du dépositaire

ODDO BHF

L'ensemble des documents (note d'information, statuts, dernier rapport annuel et dernier prix de parts le cas échéant) sont disponibles gratuitement en français.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

- le risque de perte en capital : Le capital investi initialement dans la SCPI n'est pas garanti
- le risque de marché : ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement
- le risque de liquidité : Les parts de SCPI ne sont pas cotées. La SCPI est donc considérée comme un placement peu liquide. Conformément aux dispositions relatives aux sociétés à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la SCPI, partiellement ou en totalité, dans les limites des clauses de variabilité fixées par les statuts. La SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait, la sortie n'est possible que dans le cas de l'existence d'une contrepartie
- le risque lié à l'effet de levier : La SCPI pourra recourir au financement de ses actifs dans les limites prévues par la note d'information de la SCPI. En cas de baisse des revenus locatifs perçus par la SCPI, elle pourrait être dans l'impossibilité de rembourser les emprunts souscrits.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne

tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Exemple pour un investissement de 10 000 € Période de détention recommandée : 8 ans		Sortie après 1 an	Sortie après 5 ans	Sortie après 8 ans
Scénarios Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 476 € -15.2%	6 682 € -6.6%	5 606 € -5.5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 038 € -9.6%	7 768 € -4.5%	7 006 € -3.7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 468 € -5,3%	11 653 € 3.3%	12 964 € 3.7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 720 € -2,8%	13 836 € 7.6%	16 305 € 7.9%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de produits comparables au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans des produits comparables entre 2010 et 2023 selon l'indice EDHEC IEIF SCPI Immobilier d'entreprise France. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués sont exprimés nets de tous frais.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si WEMO REIM n'est pas en mesure d'effectuer des versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payer sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrentes et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi, commission d'entrée déduite. Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis

Scénarios	Sortie après 1 an	Sortie après 5 ans	Sortie après 8 ans
Coûts totaux	1 077 €	1 385 €	1 616 €
Incidence des coûts annuels (*)	10,77%	2,77%	2,02%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,3 % avant déduction des coûts et de 7,0 % après cette déduction.

Composition des coûts

Incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

Coûts d'entrée	Nous facturons 10% de coût d'entrée.	1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année

Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	0.77% de la valeur de votre investissement par an.	77 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de frais de transaction.	0 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Nous ne facturons pas de frais de commissions.	0 EUR
---	--	-------

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans

Ce produit est destiné à un investissement sur le long terme. Vous devriez être prêt à rester investi pendant au moins 8 ans en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. La durée estimée de détention des parts de la SCPI est de 8 ans à compter de la date de souscription. La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat. La SCPI ne garantit pas le rachat ou la revente des parts. Vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-avant.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de mécontentement ou de difficultés rencontrées concernant le produit, son initiateur ou la personne qui vous a vendu ce produit, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou nous faire part de votre réclamation :

- En utilisant le formulaire contact sur le site internet : www.wemo-reim.com
- Par courrier : WEMO REIM - 217, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris
- Par email : contact@wemo-reim.fr

Autres informations pertinentes

- Les documents légaux (statuts, note d'information et, le cas échéant, son actualisation, rapport annuel du dernier exercice, bulletin trimestriel et présent document d'informations clés en vigueur) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion, notamment sur le site internet : www.wemo-reim.fr où toutes les informations relatives à la finance durable sont également disponibles. »
- La SCPI est classifiée Article 6 de la réglementation européenne SFDR
- Si un différend persiste lors d'une réclamation, le souscripteur peut saisir la Médiation de l'AMF - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02